

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

enseignement supérieur Question écrite n° 26123

### Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la situation financière de l'Ecole supérieure d'électricité communément dénommée Supélec. Le personnel, les élèves et les anciens élèves de cette école se sont fortement mobilisés afin que l'avenir financier de cet établissement soit garanti, notamment par le versement d'une rallonge de l'enveloppe budgétaire initiale. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer, d'une part, si les engagements financiers initiaux à l'égard de cette prestigieuse école ont été tenus, et de lui préciser, d'autre part, si une telle rallonge budgétaire est programmée.

#### Texte de la réponse

L'Ecole supérieure d'électricité, Supélec, est un établissement privé ayant un statut d'association loi de 1901 lié par convention à l'Etat (ministères chargés de l'éducation nationale, de l'industrie et de la défense). Une nouvelle convention, actuellement en phase de signature, reprend les dispositions de la précédente, qui portait sur la période 1993-1997. Dans ces documents, le ministère chargé de l'enseignement supérieur et celui chargé de l'industrie s'engagent à financer chacun 30,4 % des activités de formation initiale de l'Ecole supérieure d'électricité. A ce financement contractuel s'ajoute la possibilité de verser des subventions exceptionnelles. Afin de permettre à l'enseignement dispensé par Supélec de s'appuyer sur un matériel à la pointe de la technologie, l'école a demandé un soutien additionnel aux deux ministères qui la subventionnent. Un effort budgétaire significatif a été fait, puisque la subvention de l'Etat a été portée de 70,2 MF en 1997 à 77,4 MF en 1998 et 1999. De plus, un soutien complémentaire exceptionnel de 3 MF a été dégagé par le secrétariat d'Etat à l'industrie pour cette année. Le financement de Supélec pour l'année 2000 sera examiné dans le cadre de la procédure budgétaire.

#### Données clés

Auteur: M. Thierry Mariani

Circonscription: Vaucluse (4e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 26123 Rubrique : Enseignement privé Ministère interrogé : industrie Ministère attributaire : industrie

Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 1er mars 1999, page 1187 **Réponse publiée le :** 10 mai 1999, page 2878